



## RÉSOLUTION PRÉSENTÉE AU CHSCT DE L'AUDE DU 2 AVRIL 2021

### **Maintien de l'Action sociale dans le département de l'Aude et au niveau national**

Considérant la volonté de régionalisation du réseau des délégations d'Action sociale et la disparition programmée des structures départementales de proximité ;

Considérant la volonté de sous-traiter et externaliser à des tiers privés l'Action sociale ministérielle ;

Considérant la multiplication des fermetures de restaurants administratifs sur l'ensemble du territoire ;

Considérant la vente planifiée de tout ou partie du parc de résidences de vacances EPAF ;

Considérant la baisse incessante des budgets de l'Action sociale ;

Demande le maintien d'une politique d'Action sociale, subventionnée par le Secrétariat général en fonction des besoins ;

Exige une augmentation des dotations et notamment des Crédits d'Actions Locales (CAL) ;

Refuse la vente du patrimoine mis à disposition de l'EPAF ;

Exige que l'État remplisse ses obligations de propriétaire en procédant à la rénovation et à l'entretien de ce patrimoine ;

Refuse la gestion de ces résidences par un opérateur privé ;

Exige que l'État assume son rôle d'employeur en sauvegardant les emplois des personnels en charge des résidences de vacances EPAF ;

Exige une véritable promotion des résidences auprès des personnels avec la participation active des délégations dont le rôle est essentiel ;



Exige une tarification plus adaptée aux moyens des agent(e)s pour les colonies de vacances et des vacances pour tous les enfants de 4 à 17 ans, sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM-TOM ;

Exige la mise en place d'une aide au logement en fonction des revenus pour les agent(e)s ne bénéficiant pas d'un logement social ;

Exige un accroissement conséquent des réservations de logements à des tarifs sociaux dans les zones de tension immobilière, le logement étant le premier poste de dépenses pour les agents ;

Exige le remplacement progressif des prêts au logement par des aides non remboursables ;

Exige une restauration de qualité et respectant au maximum les circuits locaux ;

Exige une véritable politique de restauration collective sur l'ensemble du territoire avec une harmonisation des tarifs ;

Souhaite que la gestion de la restauration collective soit intégralement assurée par le Secrétariat général ;

Exige le déploiement de l'Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières (AGRAF) sur le territoire aux tarifs AGRAF ;

Rappelle que le titre restaurant ne doit pas être la règle mais l'exception à l'absence de restauration collective. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'augmenter conséquemment la participation de l'État employeur ;

Exige une politique dynamique de réservation de places en crèches tenant compte des besoins des agent(e)s préalable indispensable à l'égalité femmes/hommes ;

Exige la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles spécifique pour les personnels du Ministère,

Exige la mise en place d'aides à la garde d'enfants, aux activités périscolaires et au soutien scolaire pour les enfants jusqu'à 18 ans ;

Demande le maintien, voire le développement et le renforcement, du réseau des délégations départementales pour maintenir une action sociale au plus près des bénéficiaires et de leurs besoins ;

Demande le recrutement d'assistant(e)s de service social dans le périmètre de l'action sociale ;

Demande le maintien intégral des prérogatives des Conseils d'Action Sociale (CDAS), tant sur le plan départemental que national.